Val d'Orger
Grainville • Gaillardbois-Cressenville

# CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ORGER
# DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinqjuin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ORGER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine LOISON, Maire.

Étaient présents : Madame Martine LOISON, Maire, Monsieur Daniel COSAQUE, 1er adjoint, Madame Célia ANDRIEUX, Maire déléguée et 2ème adjoint, Monsieur Eric BONNEAU, 3ème adjoint, Madame Sylviane SOSTE, Madame Christine DELAPLACE, Madame Marie-José LECOINTRE, Monsieur Jean-Louis DECHERENCE, Madame Véronique LEFEBVRE, Monsieur Luc POLVÉ, Monsieur Mathieu VINCENT, Monsieur Frédéric MARTIN, Madame Laëtitia VAQUIN.

Étaient excusés : Monsieur François-Xavier HESNAUX, Monsieur Bruno LANG donne pouvoir à Monsieur Eric BONNEAU, Madame Carole FLINT donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DECHERENCE et Madame Mélaine ROUXEL et Monsieur Mikaël LEMAITRE donne pouvoir à Madame Martine LOISON, Madame Bénédicte COLLÉ.

Secrétaire de séance : Madame Célia ANDRIEUX est élue secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30AVRIL 2026.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026.

## ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Vu le code électoral,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Madame le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Monsieur Luc POLVÉ et Madame Sylviane SOSTE
Monsieur Mathieu VINCENT et Madame Laëtita VAQUIN

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Madame le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

- Madame Martine LOISON
- Monsieur Bruno LANG
- Monsieur Eric BONNEAU
- Monsieur Daniel COSAQUE
- Monsieur Frédéric MARTIN

*Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués :*

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 16 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : | 0 |
| Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 16 |
| Majorité absolue : | 9 |

| **NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS** (dans l'ordredécroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|---|---|
| | En chiffes | En toutes lettres |
| Martine LOISON | 16 | Seize |
| Bruno LANG | 16 | Seize |
| Eric BONNEAU | 16 | Seize |
| Frédéric MARTIN | 16 | Seize |
| Daniel COSAQUE | 16 | Seize |

*Proclamation de l'élection des délégués :*

Ont été proclamés délégués :

- Madame Martine LOISON
- Monsieur Bruno LANG
- Monsieur Eric BONNEAU
- Monsieur Frédéric MARTIN
- Monsieur Daniel COSAQUE

Il n'y aura donc pas d'augmentation du prix du repas facturé aux parents, qui restera fixé à 3,80 €

Monsieur Jean-Louis DECHERENCE demande quel coût représente ce gaspillage. Madame le Maire répond que la perte financière est difficile à calculer, car le poids des repas n'est jamais identique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :**

- De retirer une composante
- De maintenir le prix du repas facturé au famille à de 3,80 €
- D'informer les parents d'élèves sur la modification du repas.

## PROPOSITION D'UNE CHARTE D'UTILISATION D'UN GROUPE WHATSAPP POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur François-Xavier HESNAUX a proposé lors d'un précédent conseil municipal, de créer un groupe WhatsApp pour la communication entre les élus. A cette fin, il a rédigé une charte d'utilisation qui a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux avant le conseil municipal, pour approbation.

Monsieur François-Xavier HESNAUX étant absent lors du Conseil municipal, Madame le Maire propose de reporter de ce point au prochain Conseil municipal.

**Le Conseil municipal à l'unanimité accepte** le report de ce point au prochain Conseil municipal.

## INFORMATIONS DIVERSES.

- **Droit de Préemption Urbain.**

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal donnée par délibération du 30 mars 2026, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas utilisé son droit de préemption pour les D.I.A suivantes :

- 5/2026 : Vente MARIE / 2 Clos Pommard – Gaillardbois-Cressenville
- 6/2026 : Vente LETELLIER / 28 rue de la grand mare – Grainville
- 7/2026 : Vente EFFOSSE / 9 rue du Fossé Talleux – GaillardboisCressenville
- 8/2026 : Vente ROHEL / 7 rue de la Mairie – Grainville
- 9/2026 : Vente BALAN / jardin Cressenville.

- **Château de Grainville**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande des propriétaires du Château de Grainville a été déposée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en vue du classement du château au titre des monuments historiques, et informe le Conseil municipal des conséquences que ce classement aura en matière d'autorisation d'urbanisme.

- **Manière « Rue de la Grand Mare »**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un effondrement a été signalé rue de la Grand Mare le lundi 18 mai, sous la chaussée de la RD1 (Rue de la Grand Mare), près de la mare.
Les services de la DDTM se sont rendus sur place le mercredi 20 mai afin d'analyser la situation.
La circulation est donc interdite sur ce tronçon et une déviation a été mise en place.
Madame le Maire précise que les archives font apparaître qu'un effondrement similaire aurait eu lieu en 1925. A ce jour, aucun travaux n'est envisagé pour le moment.

## ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :
- Monsieur Luc POLVÉ
- Madame Christine DELAPLACE
- Monsieur Mathieu VINCENT

*Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants*

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 16 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : | 0 |
| Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 16 |
| Majorité absolue : | 9 |

| **NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS** (dans l'ordredécroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|---|---|
| | En chiffes | En touteslettres |
| Luc POLVÉ | 16 | Seize |
| Christine DELAPLACE | 16 | Seize |
| Mathieu VINCENT | 16 | Seize |

*Proclamation de l'élection des suppléants :*

Ont été proclamés délégués suppléants :
- Monsieur Luc POLVÉ
- Madame Christine DELAPLACE
- Monsieur Mathieu VINCENT

**Le Conseil Municipal AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION POUR MODIFICATION DES MENUS DE CANTINES

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société Newrest, dans le cadre de la « Semaine anti-gaspi », a demandé aux agents de cantine de peser les aliments restant dans les assiettes des enfants après le service de cantine.

**Résultat :**
- Cantine de Grainville : Moyenne de 53g par repas et par enfant, soit environ 10kg de nourriture gaspillée par semaine
- Cantine de Gaillardbois : Moyenne de 173g par repas et par enfant, soit environ 15kg de nourriture gaspillée par semaine

Pour la rentrée 2026-2027, la société Newrest prévoit d'augmenter le prix des repas facturés à la commune.
Suite aux résultatx de la « Semaine anti-gaspi », Madame le Maire propose de passer les repas de cantine à 4 composantes, pour un coût de 2,99€ par repas.

- **Atelier ADMR 27**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite du dernier Conseil municipal, elle a pris contact avec l'ADMR 27 afin d'obtenir des informations complémentaires.
Il y aura donc trois ateliers différents à Grainville les 9 septembre, 23 septembre et le 7 octobre, au foyer rural et trois ateliers différents à Gaillardbois, les 21 octobre, 4 novembre et 18 novembre.
L'information sera diffusée sur PanneauPocket ainsi que distribuée dans les boîtes aux lettres.

- **Epicerie ambulante**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un camion épicerie-primeur sera présent dans la commune à partir du 11 juin 2026.
Il sera stationné tous les :

- Jeudis de 14h à 15h30 – Place de l'Eglise à Gaillardbois
- Jeudis de 15h45 à 17h30 – place du foyer rural à Grainville
- Lundis de 18h à 19h devant la poche à incendie de Cressenville

- **Aire de jeux Cressenville**

Monsieur Luc POLVÉ informe le Conseil municipal qu'un quad a dégradé la pelouse de l'aire de jeux à Cressenville.
Il demande également si des travaux de restauration sont prévus car les jeux ainsi que le terrain de pétanque ne sont pas entretenus.
Madame le Maire précise qu'il faudra supprimer les jeux abîmés et entretenir le terrain de pétanque.

- **Panneau d'affichage Cressenville**

Monsieur Luc POLVÉ demande si le panneau d'affichage de Cressenville, qui est en très mauvais état, sera remplacé.
Madame le Maire propose de déplacer le panneau qui est encore présent à l'ancienne mairie afin de remplacer celui de Cressenville.

Séance levée à 20 heures 20.